

» Août 2019

## Indices de la qualité de l'air

En août, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est légèrement améliorée par rapport au mois de juillet passant de 72 % d'indices « très bons à bons » à 74 % en août.

Durant ce mois, 19 % des indices ont été « moyens à médiocres ».

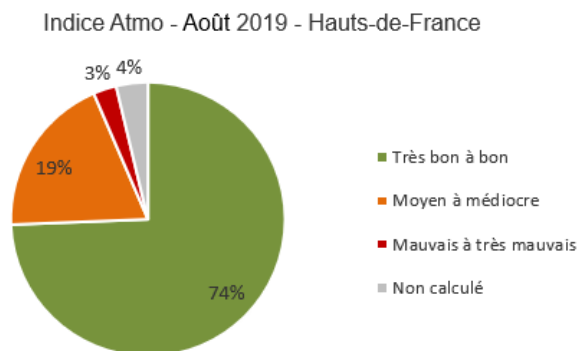
L'indice « très mauvais » (indice 10) a été relevé 1 seule fois à Calais durant l'épisode de pollution aux particules PM10 du 27 août.

Par comparaison à la même période en 2018, la qualité de l'air s'est légèrement dégradée. En août 2018, 83% des indices étaient « bons à très bons », 15% des indices étaient « moyens à médiocres » et 4 % des indices étaient « mauvais à très mauvais ».

Certains indices n'ont pas pu être calculés, en raison de l'indisponibilité de certaines données de nos stations.

66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.



## Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m <sup>3</sup> )	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	214,4	St Pol/mer (59)	28/08 à 15h	Valeur limite : 350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	117,1	Lille-Leeds (59) Proximité automobile	24/08 à 21h	Valeur limite : 200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	219,8	Sangatte (62) Périurbaine	25/08 à 15h	Objectif à long terme : 120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	99,1	Mardyck (59) Proximité industrielle	27/08	Valeur limite : 50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	62,1	Dunkerque Malo (59) Urbaine	27/08	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière

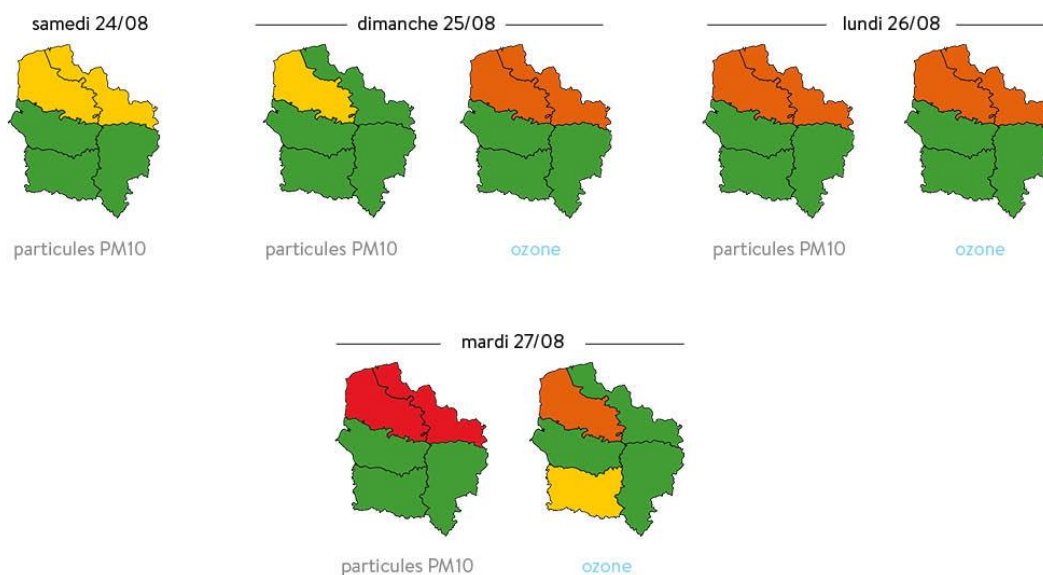
\*µg/m<sup>3</sup> : microgramme (1.10<sup>-6</sup> g) par mètre cube

\*\*fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière





Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

## Épisodes de pollution de l'air





### 2019 Épisodes de pollution dans les Hauts-de-France



#### Polluants concernés :

-  ozone (O<sub>3</sub>)
-  particules en suspension PM10 de diamètre inférieur à 10 micromètres (10 µm)
-  dioxyde d'azote
-  dioxyde de soufre

#### Niveau :

-  pas d'épisode de pollution
-  information et recommandation
-  alerte sur persistance
-  alerte

#### Légende carte :



### La région Hauts-de-France a connu un épisode de pollution de l'air au mois d'août, du 24 au 27 août :

- **Particules PM10** : Il débute le 24 août par un épisode de pollution par les particules sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Les activités humaines combinées à des conditions météorologiques stables favorisent la formation de particules secondaires. Les concentrations restent élevées sur le Pas-de-Calais jusqu'au 26 août et franchissent le seuil d'alerte le 27 août. Le phénomène a plutôt concerné le littoral de la Côte d'Opale.
- **Ozone** : Parallèlement à l'épisode de pollution par les particules, Atmo Hauts-de-France constate également une hausse des concentrations en ozone en lien avec les températures élevées enregistrées durant la période. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont concernés par une alerte sur persistance entre le 25 et le 27 août. L'Oise vient compléter la liste des départements sous procédure le 27 août (procédure d'information et de recommandation).
- L'épisode prend fin pour les deux polluants sur les 3 départements le 28 août.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1<sup>er</sup> seuil : information et recommandation,
- 2<sup>ème</sup> seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

## Indices pollens

Prélèvements de pollens sur le capteur d'Atmo Hauts-de-France situé à Boves (80).

En août, la région a enregistré **un risque allergique aux pollens de très faible à moyen (indice 1 à 3) dû aux orties. La fin de saison pollinique approche et les risques d'allergies deviennent plus faibles.**



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)

### Atmo Haut-de-France

Observatoire de l'Air  
Bâtiment Douai  
199 rue Colbert  
59800 Lille  
Tél. : 03 59 08 37 30  
[contact@atmo-hdf.fr](mailto:contact@atmo-hdf.fr)

